

### **Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »**

Une dizaine d'années après la mise en production du catalogue collectif Sudoc, et alors que la promotion de cet outil exploite le double argumentaire d'un gain de temps permis par le catalogage partagé et d'un gain de visibilité obtenu par la valorisation des ressources au-delà du seul catalogue local de l'établissement, il a semblé utile de mener une évaluation sur l'appropriation réelle de l'outil par les professionnels impliqués dans son alimentation. Nous avons donc soumis un questionnaire aux coordinateurs locaux et aux correspondants catalogage de tous les établissements membres du réseau Sudoc.

Cette enquête devait nous permettre d'alimenter la réflexion en cours sur le périmètre du catalogue Sudoc (sa définition, son évolution). Nous souhaitons également exploiter la description qui nous serait donnée de l'organisation des équipes en matière de signalement des ressources pour travailler à une adaptation de l'outil de catalogage aux véritables besoins des utilisateurs professionnels.

L'enquête a été conduite en mars 2011. Nous tenons à remercier tous les contributeurs, et restons à votre écoute pour tout complément d'information.

#### **Succès du questionnaire :**

Les réponses aux questions peuvent être considérées comme représentatives : si on exclut les établissements déployés dans le Sudoc ces deux dernières années, qui n'ont probablement pas encore le recul nécessaire pour prendre position, seuls une dizaine d'établissements n'ont pas renseigné l'enquête.

Des raisons objectives : 3 semaines de délai, dont une partie sur temps de congés scolaires. Malgré tout, on ne peut que se satisfaire de l'implication des établissements, et constater que tous ont compris l'intérêt de participer.

Cette synthèse analyse de manière complémentaire les données quantitatives et qualitatives apportées en réponse aux questions posées.

Sur 47 questions que comportait l'enquête, 34 en effet étaient ouvertes en tout ou partie.

#### **SIGNALEMENT EN LOCAL, SIGNALEMENT DANS LE SUDOC (NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE)**

---

Signalez-vous toutes vos collections dans le Sudoc ? / Vous signalez certaines de vos collections uniquement en local, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

Moins d'un ¼ signalent toutes leurs collections dans le Sudoc. La raison principale avancée est l'intérêt jugé purement local des documents (les établissements citent ici les annales d'examens locaux, les rapports de stage, mais aussi des mémoires de master, de la production scientifique locale, confidentielle ou non). La non disponibilité pour le PEB ou pour tout usage par un public extérieur à l'établissement est également avancée comme critère de non signalement d'une ressource dans le Sudoc (exemples : préparation aux concours, bibliothèque professionnelle, bibliothèque de loisirs). Une durée de conservation prévue pour être courte (exemple : ouvrages de préparation aux concours) peut également justifier qu'on limite le signalement au contexte local.

Parmi les autres raisons avancées :

- le travail de signalement des collections n'est pas achevé (bibliothèques associées au SCD non encore déployées dans le SIGB, rétroconversions...), sans que cela signifie que le Sudoc ne serait pas approprié pour ce faire. Les établissements soulignent régulièrement le problème des moyens humains disponibles pour réaliser ce travail (nombre, et qualifications requises pour la production dans le Sudoc).

- La question de l'inadaptation du format MARC aux fonds à signaler (dans ce cas, recours parfois à des bases locales).
- Inadéquation des consignes Sudoc avec les choix locaux (ex : numéros isolés de périodiques, recueils factices, choix des normes appliquées pour la translittération, notamment pour l'arabe...)¹.
- Illisibilité de certaines informations à l'arrivée dans les SIGB : les établissements choisissent d'appliquer un traitement local en suivant d'autres règles que celles du Sudoc pour que l'utilisateur s'y retrouve à la lecture des données affichées.
- La numérisation de certains fonds anciens conduit à un signalement via le portail documentaire de l'établissement, ou un autre outil thématique partagé par plusieurs structures : la ressource numérisée n'est alors pas systématiquement signalée via le Sudoc (alors que le catalogue le permet).
- Un support pose particulièrement problème : les microfiches de thèses fournies par l'ANRT. Les établissements se contentent souvent d'un inventaire local (exhaustif, ou inscription ponctuelle d'une référence lorsqu'il y a demande de communication), et certains souhaiteraient savoir comment traiter ces supports efficacement.
- Certains établissements pratiquant le dépouillement font le choix de ne reporter le fruit de ce travail qu'en local (les dossiers de presse subissent le même sort).
- Certains types de documents sont encore difficilement vus comme pouvant être déclarés dans le Sudoc (alors que rien ne s'y oppose techniquement) : les films, les objets en 3D (matériel pédagogique, matériel de tests psychologiques...).

Utilisez-vous le Sudoc pour signaler vos **ressources électroniques** (ebooks, revues) payantes ?

Un peu plus de la moitié (55%) n'utilisent pas du tout le Sudoc pour signaler les ressources électroniques. 12% déclarent tout signaler dans le Sudoc.

Signalez-vous certaines ressources électroniques uniquement dans votre catalogue local (SIGB) ?

La moitié de ceux qui n'utilisent pas le Sudoc pour signaler les ressources électroniques choisissent de déclarer ces ressources en local, via leur SIGB.

→ Lesquelles, et pourquoi ?

Nous livrons ici les principaux axes de réponses :

- Les contenus signalés :
  - o Les collections de périodiques « phares » et très coûteuses : Science Direct (Elsevier), Springer, Jurisclasseur, Techniques de l'ingénieur.
  - o Les ebooks en achat pérenne
  - o Toutes ressources dont les éditeurs fournissent des notices non exploitables dans le Sudoc (car non conformes en l'état à l'Unimarc Sudoc), mais acceptables dans les SIGB.
  - o Les ressources accessibles uniquement au public local
  - o Les ressources considérées comme très utiles au public, et dont l'établissement a cessé l'abonnement papier (pour que l'utilisateur retrouve le chemin des contenus qui l'intéressent).

→ Comment ?

Peu d'établissements ont répondu à cette question. Lorsqu'ils créent les notices manuellement, c'est en général une version allégée qui est retenue (titre, éditeur, état de

---

¹ un élément à creuser par le pôle métadonnées.

collection). Le plus grand nombre cherche à fonctionner par import des notices fournies par l'éditeur (qui sont non conformes à l'Unimarc Sudoc).

Signalez-vous certaines ressources électroniques uniquement par votre portail documentaire ?

Le portail documentaire de l'établissement est bien l'outil privilégié pour le signalement des ressources électroniques.

**Conclusion sur les ressources électroniques payantes** : outre le portail documentaire, moyen privilégié, le choix du SIGB arrive en 1<sup>ère</sup> position, le Sudoc en 2<sup>e</sup>. Les ressources concernées peuvent être différentes : en dehors de quelques rares établissements engagés dans le signalement systématique dans le Sudoc, la pratique reste de signaler via les outils locaux, compte tenu des difficultés à répercuter dans un outil national collectif les fluctuations d'abonnement et de conditions d'accès. Beaucoup d'établissements considèrent en outre que leur public s'appropriera plus spontanément la forme d'un portail pour ses recherches que celle d'un catalogue traditionnel. Ce portail est souvent alimenté directement par les données des éditeurs (la solution logicielle retenue majoritairement étant A to Z) ; les établissements indiquent pouvoir se contenter de données succinctes, compte tenu du temps gagné et de l'efficacité obtenue pour les recherches.

Etes-vous en mesure d'évaluer, sur le volume global de ressources payées par votre établissement, le pourcentage de celles qui sont signalées aujourd'hui (tous modes de signalement confondus) ?

Un quart des répondants indiquent qu'ils ne sont pas en mesure de donner une évaluation, tout en reconnaissant l'importance de cette donnée.

Moins de la moitié affirment assurer un signalement total de leurs collections électroniques payantes, tous outils confondus.

Avez-vous choisi de signaler des ressources électroniques gratuites (dont les documents numérisés par votre établissement) ?

Les deux tiers ont fait ce choix.

Pour mettre en valeur :

- Les ressources produites en local
- Des ressources dont la numérisation a supposé un financement : le signalement permet d'éviter à d'autres de doubler l'opération ;
- La complémentarité avec des ressources payantes acquises par l'établissement (revues en libre accès), dans une logique de constitution de corpus thématiques.

Plusieurs établissements évoquent le rôle du service public dans le soutien et la valorisation du mouvement de libre accès (archives ouvertes, revues gratuites...)

Un élément facilitateur : A to Z propose l'intégration de titres gratuits (un même outil pour toutes les conditions d'accès, gratuit, payant).

Là encore, l'outil privilégié est le portail documentaire. Un peu plus de la moitié déclarent créer une notice dans le Sudoc (probablement pas de manière systématique)<sup>2</sup>. 1% seulement sollicitent le service d'exemplarisation automatique proposé par l'ABES sur des notices du Sudoc.

La démarche de signalement étant, ici, très volontaire et ciblée, l'évaluation du volume couvert est plus précise que pour les ressources payantes. Les répondants n'ayant pas toujours précisé si le chiffre prenait en compte le volume des thèses électroniques ou non, l'information n'est pas exploitable de façon cohérente.

---

<sup>2</sup> Rappel : il était possible de donner plusieurs réponses à cette question.

ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 4
------	---	-----------

→ **Si non, pourquoi ?**

La première raison est l'absence d'identification de ces ressources gratuites : beaucoup d'établissements répondent qu'ils n'en ont pas, d'autres considèrent que les ressources gratuites non produites par leur établissement n'ont pas à être signalées, transposant par là-même la notion de collections « possédées » au support électronique (on ne déclare que ce que l'on possède). Ceux qui ont identifié des ressources pertinentes manquent de temps pour prendre en charge le signalement, et ne posent pas ce volet comme prioritaire dans leur politique documentaire. Certains établissements attendent la mise en place d'une plateforme OAI pour pouvoir compter sur une solution automatisée. Un petit nombre indique que le signalement n'est pas pris en charge par la bibliothèque, puisqu'il existe une bibliothèque numérique pilotée par la tutelle (université, institut...), ou une démarche de dépôt systématique sur HAL (production scientifique).

Certaines de vos collections (**hors ressources électroniques**) ne sont-elles signalées ni dans le Sudoc, ni dans votre système local ?

Les deux tiers des établissements répondent « oui », et ont donc encore un travail de signalement informatisé à réaliser. Ces rétroconversions ou catalogage rétrospectif concernent principalement des dons jamais traités, des thèses anciennes, des types de documents dont le traitement réclame des compétences spécifiques (langue, normes de description...), des rapports de stage et mémoires de master. Les chiffres communiqués ne permettent pas de consolider une évaluation quantitative.

Les chantiers ont le plus souvent été écartés par manque de temps, de compétences, de moyens (budgétaires et humains). Aujourd'hui, l'intérêt de signaler (donc valoriser) certains segments de collections qui attendent un traitement depuis des années pose question (exemple : thèses d'exercice de médecine antérieures à 1990).

**SIGNALEMENT EN LOCAL, SIGNALEMENT DANS LE SUDOC (LES EXEMPLAIRES)**

Pour des documents possédés en plusieurs exemplaires, signalez-vous tous les exemplaires dans le Sudoc ?

20% des établissements déclarent tous les exemplaires dans le Sudoc. L'analyse qualitative permet de définir clairement un rapport entre le profil d'établissement et la réponse apportée : la politique d'acquisition varie, et influe sur le nombre d'exemplaires possédés. Pour les autres, signaler un exemplaire est suffisant : la gestion de multiples exemplaires dans le Sudoc est lourde, se cumule avec la même opération dans le SIGB, et ne présente pas d'intérêt direct dans la mesure où la circulation des exemplaires est gérée en dehors du Sudoc.

Vous ne signalez pas tous les exemplaires, pourquoi ?

Les établissements expriment la lourdeur de la gestion des exemplaires dans le Sudoc, et contournent majoritairement cette difficulté en ne déclarant qu'un exemplaire, démarche qu'ils jugent suffisante pour obtenir une alimentation de leur système local, et signaler pour le PEB la présence des ressources dans l'ILN.

Ce choix permet en outre de limiter les manipulations en cas de désherbage intensif : le catalogueur ne déclare l'opération dans WinIBW qu'en cas de suppression du dernier exemplaire possédé par l'ILN.

Globalement, la gestion des exemplaires est paramétrée dans la logique du service de PEB, davantage que dans celle d'un service à rendre au public local, qui devra se référer au SIGB pour accéder à la ressource recherchée.

ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 5
------	---	-----------

**Un grand nombre d'établissements déclarent à tort** qu'il est impossible de créer des exemplaires dans le système local à partir des informations saisies dans le Sudoc (pas de transfert régulier à ce niveau).

Vous signalez tous les exemplaires. Pourquoi ?

Pour obtenir une image dans le Sudoc conforme à la réalité. Parmi les établissements qui font ce choix, bien évidemment des établissements spécialisés ou patrimoniaux qui ont peu d'exemplaires, pour lesquels toutes les particularités d'exemplaires ont leur importance, et qui pilonnent peu.

Certains évoquent également l'intérêt de pouvoir se référer au Sudoc lorsque le SIGB est en panne pour l'OPAC.

Lorsque vous menez une campagne de désherbage, reportez-vous systématiquement les modifications induites dans le Sudoc ?

Moins de 10% des établissements ne répercutent pas systématiquement les informations liées aux campagnes de désherbage dans le Sudoc. La quasi-totalité traduit l'opération de désherbage (lorsque celle-ci conduit à un pilon) par la suppression de l'exemplaire dans le Sudoc. La moitié va jusqu'à supprimer également la notice bibliographique, lorsque leur établissement était le seul localisé.

Sur ce sujet, les établissements regrettent encore une fois que les modifications (suppressions) apportées aux exemplaires dans le Sudoc ne soient pas répercutées dans les systèmes locaux via les transferts réguliers. Ce manque les contraint à effectuer deux fois le même travail.

Ces réponses tendent à montrer que le réseau est attaché à une image de ses collections dans le Sudoc conforme à la réalité (au niveau bibliographique comme au niveau des exemplaires). Il reste que des informations fausses demeurent dans le Sudoc : certains établissements reconnaissent que faute de temps ou de respect par tous les professionnels impliqués des consignes données en local, les mises à jour ne sont pas toujours faites sur les exemplaires. C'est l'occasion de souligner que si les SIGB permettent une suppression rapide des exemplaires par simple lecture des codes-barres, la gestion des exemplaires dans le Sudoc est, pour cette manipulation encore, beaucoup plus chronophage. Lorsque le temps manque, c'est au catalogue local qu'on donne la priorité.

Demandez-vous à l'ABES une liste des ppns supprimés ?

L'appellation est abusive : on parle ici de liste des ppns dont l'établissement s'est délocalisé (du point de vue du Sudoc, ce sont donc les exemplaires, et non les ppns, qui ont été supprimés).

1/3 déclarent ici ne pas connaître le service... A la suite du dépouillement de cette enquête, une communication a donc été engagée en direction des correspondants Sudoc dans les établissements pour leur apporter des précisions sur le sujet.

Lorsqu'elle est demandée, cette liste n'est pas pour autant exploitée. Les informations fournies dans le ce fichier (simple liste des ppns, sans lien avec les RCR concernés) sont sans doute trop incomplètes pour que les établissements puisse en faire l'usage attendu (faciliter l'intégration de l'information dans les systèmes locaux).

## **LE PARAMETRAGE DES TRANSFERTS REGULIERS**

Quelles modalités de mise à jour du système local avez-vous choisies pour votre établissement ?

ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 6
------	---	-----------

80% choisissent de ne recevoir que les modifications apportées par *leur établissement*, et ne bénéficient donc pas du catalogage partagé pour l'amélioration continue de leur catalogue local.

Si vous faites ce choix, c'est (plusieurs réponses possibles) :

Dans les réponses données, la majorité (près des trois quarts) évoque un temps de traitement trop long (vérification des données arrivant dans le SIGB) ; environ la moitié citent une volumétrie trop lourde pour les systèmes locaux ; seul un établissement sur cinq indique que son SIGB n'est pas capable de traiter les informations présentées en entrée (par exemple les autorités).

Les précisions apportées par des commentaires libres donnent des indications supplémentaires :

- on trouve souvent un souci de vérification des données (notamment pour éviter d'importer des modifications erronées ou de récupérer des fusions de notices « intempestives ») ; les personnes sondées mettent en avant le besoin de contrôler ou d'avoir la maîtrise de leurs notices dans leur système local
- le problème de volumétrie (trop de mises à jour à recevoir) est souligné par rapport à la taille des catalogues locaux ; cependant, les précisions apportées mettent autant l'accent sur un problème technique (un SIGB « peinant » à recevoir un lot trop important de notices) que sur le souci de vérifier toutes les notices en entrée
- est également noté le problème des SIGB utilisant Marc21 ; le transfert Unimarc / Marc21 n'est pas toujours aisé
- d'autres problèmes techniques sont relevés, et notamment le fait que certains SIGB gèrent mal les autorités

Enfin, plusieurs personnes signalent qu'un changement éventuel d'option est à l'étude dans leur établissement.

Quels types de notices avez-vous choisi de récupérer dans votre système local ?

Un quart ne récupèrent dans leur SIGB que les notices bibliographiques : toute modification apportée par le réseau à une autorité est donc invisible au niveau de leur SIGB.

La moitié récupère les notices bibliographiques et les notices d'autorités liées.

Un peu moins du quart récupère donc toutes les notices liées aux notices bibliographiques (autorités et bibliographiques)

Parmi les raisons données, l'argument technique reste important : certains SIGB ne gèrent pas ou gèrent mal les autorités, et encore plus les notices bibliographiques liées.

Mais une autre raison domine pour la non-récupération des notices bibliographiques liées (ce qui est le cas pour près des trois-quarts des établissements, rappelons-le) : le parasitage des catalogues locaux par des informations jugées inutiles. En effet, la récupération de notices bibliographiques liées fait descendre dans le système local des notices bibliographiques pour lesquelles un établissement n'a aucune localisation, et c'est une information inutile pour les usagers en local.

Avez-vous paramétré votre SIGB pour qu'il filtre des données en entrée ?

Près des deux tiers des établissements ont choisi de ne pas importer toutes les zones présentes dans le Sudoc.

Les champs concernés majoritairement par les filtrages sont les suivants :

- le champ 035, parce qu'il allonge considérablement la notice et peut générer des problèmes d'affichage
- le champ 359 (transcription de la table des matières ou sommaire)

ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 7
------	---	-----------

- la zone 6XX, principalement pour supprimer l'indexation Mesh ou les indexations en anglais parce qu'elles sont jugées inutiles en local, mais aussi, au contraire, pour garder l'indice Dewey lorsqu'il sert à la cotation
- la zone 9XX pour protéger les données d'exemplaires

Dans les raisons évoquées par ailleurs pour filtrer les données du Sudoc, on peut retrouver :

- éviter d'écraser des informations en local : résumés des documents, données d'exemplaires différentes en local (états de collection des périodiques)
- éliminer au contraire des informations superflues ou jugées peu pertinentes : zone 610, autorités Fmesh, zones absentes du catalogage interne

#### Comment expliquez-vous ce décalage à vos utilisateurs ?

La plupart des réponses apportées à cette question montrent que le problème ne se pose pas dans les établissements (pas ou très peu de questions des utilisateurs).

Lorsque le cas se pose, il n'y a en général pas de problème pour expliquer les raisons du décalage, en évoquant des raisons techniques ou une différence de traitement entre les deux catalogues (le fait que ce soit le catalogue local le « plus à jour » est cité plusieurs fois).

Plusieurs personnes affirment que les corrections sont apportées aux erreurs constatées et remontées... lorsqu'il s'agit d'erreurs sur les exemplaires.

Car c'est le dernier enseignement de cette question : la différence entre un décalage constaté au niveau des exemplaires (information jugée importante pour la disponibilité des documents et aussitôt rectifiée) et un décalage au niveau des notices (jugé négligeable... si même il est constaté par les utilisateurs).

#### Comment traitez-vous ce décalage dans le cadre du PEB ?

Il ne semble pas y avoir de réel problème non plus pour la plupart des personnes répondant à cette question : soit aucun décalage n'a été relevé, soit, le plus souvent, on anticipe sur un éventuel problème en consultant systématiquement le catalogue local (qui, de toute façon, est le seul moyen de vérifier la disponibilité d'un document) avant toute transaction de PEB.

Lorsqu'un problème est relevé, des explications sont données aux utilisateurs (après réponse négative à la demande), puis les corrections et modifications sont apportées dans le catalogue (au niveau de l'exemplaire).

### **CATALOGAGE : CREATION / DERIVATION, GAIN DU CATALOGAGE PARTAGE ?**

#### Sur 10 notices créées par votre établissement, combien le sont ex nihilo, et non par dérivation d'une base externe ?

La majorité des réponses apportées à cette question évalue la création « complète » d'une notice (et non une dérivation) à moins de 60% des créations totales ; beaucoup de personnes l'évaluent même autour de 30%.

Mais les chiffres donnés peuvent être très variables, d'un établissement à un autre et même à l'intérieur d'un même établissement, d'une bibliothèque à une autre (voire même d'un catalogueur à un autre), selon le type de documents concernés ou la spécificité des fonds. On trouve donc des chiffres extrêmes, allant jusqu'à 90% ou plus de notices créées.

ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 8
------	---	-----------

Pour certains types de documents, vous créez plus souvent que vous ne dérivez. Lesquels ? (Plusieurs réponses possibles)

Les thèses sont, et ce n'est pas une surprise, les documents pour lesquels les créations de notices sont les plus nombreuses (presque trois quarts des réponses).  
On peut y ajouter (mentionnés dans les « autres documents ») les mémoires, et tout ce qui concerne la littérature grise, citée plusieurs fois dans les réponses.

Les créations de documents aux dates ou aux langues non couvertes par les bases externes sont citées, respectivement, par un peu plus et un peu moins de la moitié des réponses.  
En précision à cette catégorie, sont cités les fonds régionaux mais aussi les documents très récents, notamment étrangers.

D'autres créations sont mentionnées dans les commentaires libres : par type de document (CD, DVD, ressources électroniques, mais aussi partitions) ; les actes de congrès, les catalogues d'exposition ; les numéros isolés de périodiques ; la littérature jeunesse.

Enfin, une précision ajoutée : la création complète est parfois préférée à une dérivation de notice qui nécessiterait de trop nombreuses corrections (« il est plus simple de dupliquer que de dériver »).

Identifiez-vous des bases externes non disponibles aujourd'hui via le logiciel WinIBW, mais qui vous seraient directement utiles pour limiter encore cette activité de création ?

Suggestions émises par les établissements :

- bases étrangères : asiatiques (Zomoku, Waseda, Korcis) ; scandinaves ; russes ; italiennes, espagnoles et portugaises
- périodiques étrangers : Rachel, HandPressBook
- catalogues collectifs : KVK ; RERO – ou de bibliothèques : Harvard, University of London
- ressources électroniques : métadonnées fournies par les éditeurs
- images animées
- autorités : imprimeurs-libraires ; LCA ; répertoire Laval ; VIAF
- Electre

La question posée est l'occasion pour les établissements de regretter l'absence du Registre ISSN parmi les bases disponibles en Z39-50 (mentionné plusieurs fois).

Sur 10 notices dérivées depuis une base externe, combien font l'objet d'une retouche sur le niveau zéro (modification des informations bibliographiques), que cette retouche soit effectuée dans le Sudoc ou dans votre système local ?

Une majorité de réponses donnent une fourchette de 70 à 100 % de notices modifiées après la dérivation.

Les modifications portent sur :

- Des traductions : dans la zone de notes ; des vedettes-matières
- L'ajout d'informations : liens aux autorités ; langue de catalogage dans les zones de données codées ; informations (résumé, indice Dewey) utiles pour le système local
- Des corrections : suppression de champs inutiles ; changement de zones (327 en 359, 856 en 300 pour la table des matières) ; zone 200



ABES	<b>Synthèse de l'enquête « Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 9
------	---	-----------

S'il y a modification des notices, c'est la plupart du temps pour les mettre en conformité avec l'Unimarc et les normes selon les recommandations de l'ABES.

Imaginez que vous ne participiez pas au catalogue collectif SUDOC mais que vous cataloguez seul dans votre SIGB, sans recours aux bases externes ni au travail effectué par les autres membres du réseau. Pensez-vous que le temps consacré au catalogage dans ces conditions serait :

A peine plus de 10% des établissements répondent qu'il n'y a pas de gain de temps mesuré.

Des précisions sont apportées par ceux qui ne se retrouvaient pas dans les propositions d'estimation du sondage (temps égal, doublé, triplé, quadruplé...).

Certains pensent qu'un catalogage en local prendrait plus de temps, mais serait rattrapé par une moindre exigence en termes de qualité, et/ou moins de temps passé aux échanges avec le réseau. Car des établissements regrettent le temps perdu en vérifications et en corrections (notamment des fusions abusives), ainsi qu'une plus grande complication apporté par les nouvelles règles de catalogage.

Parmi ceux qui pensent qu'ils ne gagnent pas de temps de catalogage, certains précisent qu'en contrepartie il y a un gain de qualité du catalogue.

Ces estimations sont, dans la plupart des cas, fondées sur un ressenti des coordinateurs ou des catalogueurs eux-mêmes. Peu d'établissements mentionnent la mise en place d'indicateurs de suivi ou l'utilisation de statistiques leur permettant de donner un chiffre réel. Certains notent toutefois donner ce chiffre par comparaison (avec une bibliothèque de l'établissement ne participant pas au Sudoc et cataloguant uniquement en local ; avec le catalogage fait uniquement dans le système local ; ou avant et après l'intégration dans le réseau).

## **APPROPRIATION DE WINIBW – ORGANISATION DU TRAVAIL EN INTERNE**

Le logiciel WinIBW propose différentes habilitations. Sur quels critères sont-elles attribuées dans votre établissement ?

Les cas sont variés : certains établissements, de par leur taille ou leur organisation, accordent la même habilitation à tous les utilisateurs professionnels du Sudoc.

Parmi ceux donnant des habilitations différentes, la plupart du temps, les habilitations les plus complètes sont données au coordinateur local du Sudoc, au correspondant catalogage et au correspondant autorités. Les catalogueurs ont généralement tous la même habilitation, mais plusieurs établissements donnent des logins d'exemplarisation pour des catalogueurs occasionnels.

Ces habilitations sont parfois données selon le statut (BAS ou magasinier), mais, la plupart du temps, elles sont attribuées sur profil de poste (catalogueur, responsable de PEB, profil polyvalent d'un magasinier qui peut exemplariser) et sur compétence en catalogage (formation à Unimarc et à WinIBW).

Tous les personnels impliqués dans le signalement de vos ressources sont-ils susceptibles de participer à chaque étape ? (création de notice bibliographique ou d'autorité, dérivation, localisation)

ABES	<b>Synthèse de l'enquête</b> <b>« Usage professionnel du Sudoc »</b>	PAGE 10
------	---	------------

Un peu plus de la moitié des établissements indiquent que l'organisation du travail de catalogage entraîne une répartition des tâches entre plusieurs intervenants.

La plupart du temps, cela concerne l'exemplarisation qui peut être confiée, en dehors de la création de notices, soit à des magasiniers, soit à des stagiaires, soit à du personnel des bibliothèques associées, toutes personnes n'ayant pas les prérequis pour cataloguer dans WinIBW.

Un autre cas de partage peut concerner la création de certaines notices (autorités par exemple) ou le catalogage de certains types de documents (vidéos, cartes géographiques) qui sont confiés à certains catalogueurs.

Dans la création de profils d'intervention, avez-vous pu identifier des besoins que le logiciel ne satisfait pas aujourd'hui ?

Un certain nombre de suggestions sont faites :

- **Même identifiant pour tous les RCR d'un ILN pour le coordinateur et les correspondants catalogage et autorités (mentionné plusieurs fois)**
- **Profil « multi-RCR » pour les catalogueurs dans le cas d'un service centralisé pour l'ILN**
- **Modification de zones au niveau 0 sans possibilité de création**
- **Accessibilité du script « créer exemplaire » pour le groupe CC (plusieurs fois)**
- **Exemplariser et pouvoir ajouter des zones locales**
- Suppression de logins
- Verrouiller les notices (coordinateur et correspondant catalogage)
- Impression de lots de notices
- Localisation automatique par lots pour les livres électroniques
- Accès aux bases externes pour le groupe Consultation
- Existence d'un niveau de validation pour les notices autorités
- Login unique catalogage/PEB